

SAEG Le Feb

FACTURE N°

34

des Vignes.

46130 Banes. M Maison-Feytaud

46130 Banes.

RÈGLEMENT pour le

le 1/04 20 24

EXACOMPTA

Act de noir grées.
Gros de l'orge du 14/04/23.

Vente impossible en

Corque.

(Richards)

TVA 55%

Vente 625/04/24

3000
1657
1343

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

Conditions d'escompte
pour paiement anticipé